



Avenant n°2 à la convention de délégation de gestion pour la Startup d'État Résorption-bidonvilles

Entre :

D'une part, la **Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL)**, la **Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)**, le **Secrétariat général des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales**, la **Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)**,

Représentés par Sylvain MATHIEU, Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement, Stéphanie DUPUY-LYON, Directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature, Emilie PIETTE, Secrétaire générale des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Virginie LASSERRE, Directrice générale de la cohésion sociale,

Ci-après dénommés « le délégant »

Et

La **Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)**
20 avenue de Ségur - TSA 30719, 75334 PARIS Cedex 07

Représentée par Nadi BOU HANNA, Directeur interministériel du numérique,

Ci-après dénommée le « délégataire »

Contexte

Une convention de délégation de gestion entre le délégant et le délégataire a été signée le 23 août 2019 pour la construction de la plateforme Résorption Bidonvilles selon l'approche Startup d'Etat, au sein de la Fabrique numérique du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES). Un premier avenant à cette convention a été signé le 7 janvier 2020.

Le projet Résorption Bidonvilles est lauréat du troisième appel à candidature du Fonds d'accélération pour les Startups d'État (FAST) de la DINUM. Le FAST co-financera le projet à hauteur de 50 000 € en 2020. Le présent avenant entérine ce cofinancement FAST et détaille les objectifs proposés par le comité FAST.

Le présent avenant entérine aussi la mise à disposition par la DGALN d'un montant de 40 000 euros sur le programme 135.

Il actualise le montant versé par le Commission européenne au titre du programme "Rights, Equality and citizenship program" chiffré à 40 000€ dans le précédent avenant, pour un montant de préfinancement effectivement versé le 25 mars 2020 de 46 392,80 euros

Article 1 : durée et résiliation du document

Le présent avenant modifie l'article 8 de la convention initiale en date du 23 août 2019 ainsi que l'article 2 de l'avenant n°1 du 7 janvier 2020. Il prolonge la durée d'effet de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 : objectif de l'équipe

Le présent avenant ajoute les paragraphes suivants à l'article 2 de la convention initiale en date du 23 août 2019.

En tant que lauréate du troisième appel à candidatures du FAST en avril 2020 pour un cofinancement à hauteur de 50 000 €, l'équipe de la Startup d'État Résorption Bidonvilles s'engage à explorer l'orientation proposée par le comité FAST, à savoir *"prévoir une ouverture de la plateforme pour un signalement par les utilisateurs (habitants ou collectifs) des problèmes repérés dans les bidonvilles"*.

Article 3 : cofinancement FAST

Le présent avenant ajoute le paragraphe suivant à l'article 3 de la convention initiale en date du 23 août 2019.

Le délégataire co-finance le service Résorption Bidonvilles à hauteur de 50 000 euros au titre du Fonds d'accélération des Startups d'État (FAST) – programme 352.

Article 4 : obligations du délégant

Le présent avenant modifie l'article 4 de la convention initiale.

Le délégant s'engage à mettre à disposition du délégataire les crédits nécessaires au financement de l'action.

Pour assurer ses missions, le délégataire se voit confier par le déléguant la gestion de crédits rattachés aux unités opérationnelles (UO) suivantes :

Code Chorus de l'UO	Code Chorus du BOP	Numéro et intitulé du programme
0135-CECS-ELAB	CECS (études centrales et soutien aux services)	0135 « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat »
0177-CDGC-ELAB	CDGC (gestion centrale de la direction générale de la cohésion sociale)	0177 « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »

Le délégant fournit en temps utile tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa délégation, notamment les références d'imputation de la dépense (centre financier, domaine fonctionnel, centre de coûts, codes activités).

Dès la signature de la présente convention, le délégant procède aux demandes de paramétrage d'habilitation de CHORUS auprès de l'Agence pour l'informatique financière de l'État.

Les responsables de BOP mettent ces crédits à disposition selon l'échéancier prévisionnel suivant.

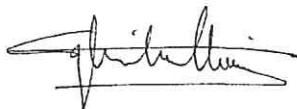
	AE	CP
2019	120 000 € soit (estimation) <ul style="list-style-type: none">• 40 000 € pour la DGALN• 40 000 € pour le SG• 40 000 € pour la DGCS	80 000 € soit (estimation) <ul style="list-style-type: none">• 40 000 € pour la DGALN• 40 000 € pour le SG
2020	186 392,80 € soit : <ul style="list-style-type: none">• 46 392,80 € pour la DGALN (financement union européenne)• 40 000 € pour la DGALN• 100 000 € pour la DGCS	226 392,80 € soit (estimation) <ul style="list-style-type: none">• 46 392,80 € pour la DGALN (financement union européenne)• 40 000 € pour la DGALN• 140 000 € pour la DGCS

Par virement réalisé en date du 25 mars 2020, la Commission européenne a versé le préfinancement de 46 392,80€ pour l'appel à projet du programme « Rights, Equality and Citizenship Programme », dont la DIHAL est lauréate. La DIHAL s'engage à assurer pour le compte du délégataire, la gestion des fonds européens prévus dans la présente convention (suivi du conventionnement, de la réalisation, du service fait, et du paiement des préfinancements et du montant final).

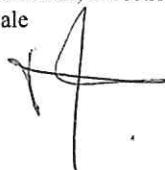
Fait à Paris, le **28/5/2020**

Le délégant,

Sylvain MATHIEU, Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement



Virginie LASSERRE, Directrice générale de la cohésion sociale



Stéphanie DUPUY LYON, Directrice général de l'aménagement, du logement et de la nature

Le délégataire,

Nadi BOU HANNA, Directeur interministériel du numérique



Emilie PIETTE, Secrétaire générale des ministères de
la transition écologique et solidaire et de la cohésion
des territoires et des relations avec les collectivités
territoriales